

DECRET N° _____/MTPS.DGTFP.DFP/22023/06
portant intégration et nomination de
certains Instituteurs contractuels dans
les cadres de la catégorie I, hiérarchie
I des Services Sociaux (Enseignement) en
tête Monsieur NGOULOU Basile.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

/ I S A S :

- (/u la la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres de la catégorie I de l'enseignement
secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles
19; 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'enseignement;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'E-
tat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux inté-
rêts des Membres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 3785/LEN-DGAS-DEPA du 10.10.1981 du
Directeur Général de l'Administration Scolaire transmettant les
dossiers des intéressés;
(/u l'arrêté n° 6304/MTJ-DGTFP-DFP du 14.7.1980 portant
engagement de certains candidats du Ministère de l'Éducation Na-
tionale en ce qui concerne Monsieur NGOULOU Basile.
(/u l'arrêté n° 3395/MTJ-DGTFP-DFP du 25 Juin 1975 portant en-
gagement de certains Professeurs de 6^{ème} et Instituteurs Contractuels;

D.B.

D.C.F.

Handwritten initials

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30-9-67 sus-visé, les **Agents** dont les noms suivent, titulaires de la Licence Es-Lettres, Option Anglais, obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

MM.- NGOULOU Basile, né en 1956 à Massala (MOSENDJO), Instituteur Contractuel de 1er échelon de la catégorie C, échelle 8, indice 530 en service au Lycée Agricole Amilcar Cabral (LAAC) KM 17

- NGOUANDZA Michel Marie Joseph, né le 15-7-1953 à Brazzaville, Instituteur Contractuel de 2° échelon de la catégorie C, échelle 8, indice 640, en service au C.E.G. de Nkayi.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de la rentrée scolaire 1981-1982 et de la solde pour compter du 19-10-1981 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 6 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-ORA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DFP/BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- M.E.N. 2
- D.P.A.A. 2
- DOSSIERS 6
- INTERESSES 2
- SGCM/BC 2.-